



Indexant la presse camerounaise, c'est par ces mots que le procureur général près la Cour suprême du Cameroun, a démarré son réquisitoire, à l'occasion de la rentrée solennelle de cette institution judiciaire, le 23 février.

L'année judiciaire 2022 au Cameroun a été solennellement ouverte mercredi 23 février 2022 dans la salle d'audience d'apparat de la Cour Suprême. A cette occasion, Luc Ndjodo, le procureur général près la Cour suprême, a présenté ses réquisitions sur le thème : « **Préservation de l'ordre public face au défi de la prolifération des médias** ». Il a tirés sur plusieurs dérives sur les médias sociaux et traditionnels ainsi que leurs conséquences.

Le magistrat énumère la liste des travers : dépravation des mœurs, diffamation, désinformation, fake news. Mais aussi la publication d'images intimes, des vidéos d'actes de cruauté et des photos truquées à des fins malveillantes...

« *La qualité des messages et annonces véhiculés par certains organes de presse et des réseaux sociaux questionne de façon insistante la moralisation, les attitudes et comportements de certains hommes de média. Ces derniers temps, la recherche effrénée du sensationnel alimente des déballages publics et des scandales de toutes sortes, la vulgarisation de l'impudicité et le recul des valeurs morales au point où l'intrusion des médias tant dans la vie publique que privée des personnes devient une préoccupation majeure* », a fait savoir Luc Ndjodo.

La conséquence, selon le procureur général, c'est que « *certains médias deviennent ainsi des armes dangereuses en ce qu'ils fragilisent l'ordre public et portent gravement atteinte aux droits de l'homme* ».

Selon Luc Ndjodo, ces réseaux sociaux se transforment de plus en plus en tribunaux virtuels et expéditifs, qui prononcent des condamnations instantanées. « *Les victimes sont les administrations qui sont décrédibilisées, la justice piétinée et les personnes physiques qui perdent la dignité humaine* ».

Le Conseil national de la communication (CNC) est ainsi appelé à accentuer la lutte contre la propagation des fake news, des discours haineux et d'inciter les médias à respecter la déontologie.
